

You can now opt out of Time-of-Use Pricing

If you're a residential or small business customer that pays Time-of-Use (TOU) electricity prices, you can choose to switch to Tiered prices beginning November 1, 2020.

To switch from TOU to Tiered prices, you must notify your utility by completing a form (called an election form). Electricity utilities must begin accepting election forms on October 13, 2020. You can get the election form on your utility's website or by contacting them.

If you want to continue paying TOU prices, no action is required.

Considering a switch? Learn more. <https://www.oeb.ca/rates-and-your-bill/electricity-rates/choosing-your-electricity-price-plan>

Vous pouvez maintenant laisser tomber la tarification selon l'heure de consommation

Si vous êtes un client résidentiel ou une petite entreprise assujettis à la tarification selon l'heure de consommation, vous pourrez passer à la tarification par palier à partir du 1^{er} novembre 2020.

Pour passer de la tarification selon l'heure de consommation à la tarification par palier, vous devez informer votre service public en remplissant un formulaire (appelé formulaire de choix). Les services publics d'électricité doivent commencer à accepter les formulaires de choix le 13 octobre 2020. Vous pouvez obtenir le formulaire de choix sur le site Web de votre service public ou en contactant ce dernier.

Si vous voulez conserver la tarification selon l'heure de consommation, vous n'avez rien à faire.

Vous envisagez un changement? En savoir plus. <https://www.oeb.ca/fr/tarifs-et-votre-facture/tarifs-deelectricite/choisir-sa-grille-tarifaire-deelectricite>